



Mesdames et Messieurs
les Maires des communes
membres de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque

Bayonne, le 11 MAI 2018

OBJET : Adoption des budgets primitifs 2018 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mesdames, Messieurs les Maires,

Cher(e) Collègue,

Au cours de sa séance du 14 avril 2018, le Conseil communautaire a adopté les budgets primitifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2018.

Par l'application combinée des articles L2313-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, ces budgets, assortis de leurs données synthétiques et annexes, doivent être tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des communes membres.

Je vous informe que ces documents budgétaires sont accessibles par voie dématérialisée sur la plateforme : ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.communaute-paysbasque.fr Onglet Budgets primitifs 2018.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et ti devous -

Le Président,

Jean-René ETCHEGARAY